

# codial



GESTION DES  
CONTRATS

EXTENSION

**GÉREZ VOS CONTRATS CLIENTS**  
ET FACTUREZ FACILEMENT VOS PRESTATIONS

# Gestion des contrats

## À QUI EST-CE DESTINÉ ?

L'extension «Contrats» est destinée aux **entreprises qui assurent des prestations de services, de maintenance, d'entretien, de réparation, de fourniture de consommables ou d'abonnements** comme activité principale ou complémentaire.

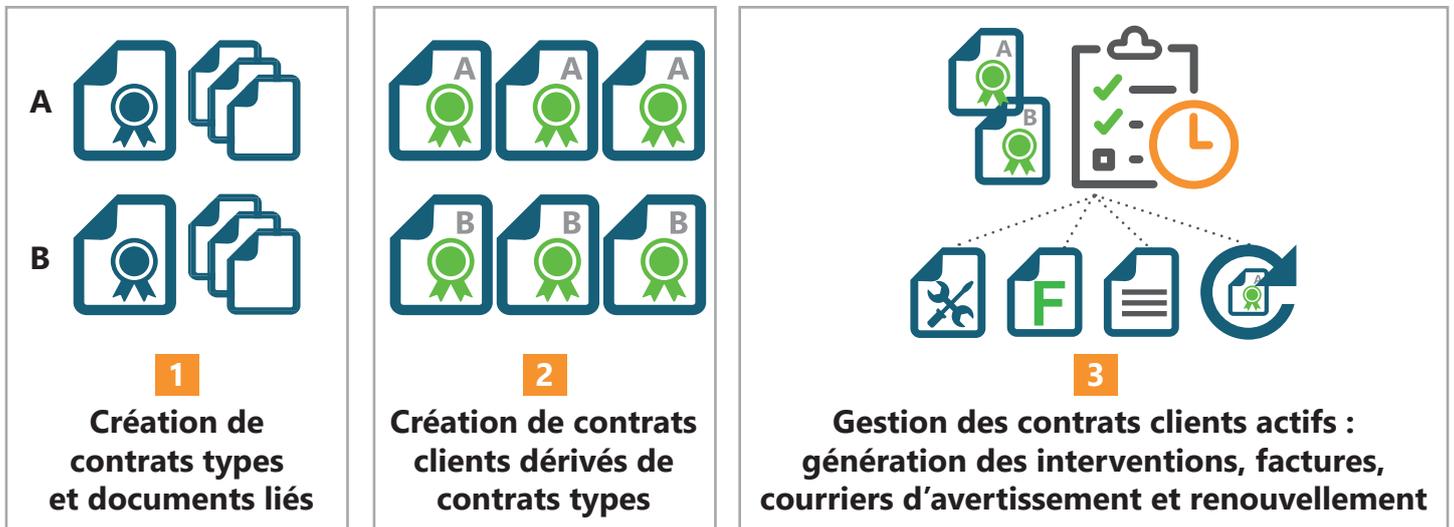
## POUR QUOI FAIRE ?

Elle permet de gérer facilement toutes les étapes des contrats, de la rédaction des documents à l'analyse de la rentabilité :

- Rédiger des modèles de contrats et documents associés
- Centraliser des contrats
- Générer les interventions
- Planifier les interventions
- Informer les clients (intervention prévue, fin de contrat)
- Choisir les éléments facturables aussi bien pour l'entretien préventif que curatif
- Facturer les contrats selon votre méthode de facturation (forfait, points, incident, copie)
- Renouveler les contrats en ajustant le montant ou coefficient de majoration
- Vérifier sa marge/rentabilité
- Définir des axes d'amélioration (temps passé, fiabilité, ajustement des prix...)



## COMMENT ÇA SE PASSE ?



### 1) CRÉATION DE MODÈLES DE CONTRATS TYPES ET DOCUMENTS LIÉS

Finis les allers-retours entre logiciels, **vous pouvez tout créer et choisir à partir de Codial** :

- le type de facturation selon votre activité : *forfait, à points, à incidents, à la copie kit ou coût,*
- la durée : *mois, jours,*
- le tarif et les éléments facturables : *pièces, consommables, déplacements, main-d'oeuvre,*
- le texte du contrat et des documents associés : *lettre d'avertissement avant fin de contrat, avertissement avant intervention...*
- **les textes personnalisés des documents grâce aux champs dynamiques** : *coordonnées client, référence et numéro de série des équipements couverts par le contrat, durée du contrat, date de prise d'effet...*
- les types d'interventions préventives (ouvrages) à effectuer, leur nombre, leur périodicité et le délai d'avertissement avant intervention,
- les règles de facturation du contrat : *nombre de factures, délai de génération des factures avant échéance, prise en compte des appels téléphoniques, facturation en cas d'interventions curatives, modalités de renouvellement (montant/coefficient de majoration).*

### 2) CRÉATION DES CONTRATS CLIENT

À partir d'un modèle de contrat type, **créez le contrat pour votre client et personnalisez-le au besoin** : *prix, durée, interventions, documents liés, éléments facturables, facturation, hotline, informations curatives, renouvellement...*

Choisissez le périmètre du contrat : *équipement/numéro de série, parc ou site.*

Imprimez le contrat nominatif personnalisé et faites signer le client.

Une fois accepté par le client, notifiez-le sur la fiche contrat, en changeant le statut (*imprimé, accepté, terminé*).

# Gestion des contrats

## 3) GESTION DES CONTRATS CLIENTS ACTIFS

L'interface de gestion offre **toutes les fonctions nécessaires pour vous simplifier la vie** :

- Liste des contrats en cours.
- Liste des contrats à renouveler.
- Création des lettres d'avertissement avant échéance ou reconduction de contrat.
- Génération des bons d'interventions à réaliser prochainement et création des lettres d'informations associées (*nécessite l'extension SAV/Interventions*).
- Génération des factures de contrat.
- Planification des dates d'interventions dans les agendas des collaborateurs (*nécessite le planning des ressources*).
- Analyse de la consommation de mes contrats et de la rentabilité (*nombres heures théoriques / réelles, durée hotline, nombre d'interventions préventives / curatives*).

## QUESTIONS

**Puis-je créer plusieurs contrats pour un même client, car je propose plusieurs types de prestations ?**

Oui, la création est illimitée afin de s'adapter à l'activité de chacun. Vous pouvez même créer des contrats centralisateurs pour regrouper la facturation. L'ensemble des contrats est visible sous forme d'arborescence.

**Mon activité ne nécessite pas de planifier des interventions chez des clients (contrat d'abonnement logiciel), le module Contrats est-il adapté ?**

Oui, vous pouvez parfaitement utiliser le module «Contrats» sans l'extension «SAV/Interventions» ni le module «Planning de ressources».

**J'effectue des opérations d'entretien aussi bien pour le compte de syndic, de copropriétés que de propriétaires, l'extension «Contrats» est-elle compatible avec le module «Syndic, propriétaires, locataires» ?**

Oui, il vous permet de choisir depuis le contrat client, qui facturer (syndic, copropriété ou propriétaire). Et d'indiquer quel bâtiment ou quel lieu est concerné par le contrat.

**Si j'opte pour une facturation forfaitaire, le montant à facturer se base-t-il sur le contenu des lignes ou puis-je indiquer un autre montant ?**

C'est vous qui choisissez, le montant à facturer peut se calculer automatiquement ou bien être renseigné manuellement.